

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 525 DU 10 SEPTEMBRE 2025
portant nomination des membres du Conseil
d'administration du Centre national hospitalier
universitaire Hubert Koutoukou MAGA.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2022-121 du 23 février 2022 portant approbation des statuts des Centres hospitaliers universitaires ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 septembre 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre national hospitalier universitaire Hubert Koutoukou MAGA, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Enagnon Péta AKOGBETO**, représentant du Ministère de la Santé ;
- madame **Cyrielle AHOUANOGBO PERROT**, représentante de la Présidence de la République ;
- monsieur **Aristide Aboyi EDAH SOHOU**, représentant du Ministère de

l'Économie et des Finances ;

- monsieur **Ulrich Biddossèsi VODOUHE**, représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- monsieur **Victorin Vidjanagni HONVOH**, représentant du Ministère du Travail et de la Fonction publique ;
- monsieur **Anges Paterne AMOUSSOUGA**, représentant de la Mairie de Cotonou ;
- monsieur **Michel Armand FIOGBE**, représentant de la commission médicale d'établissement.

Article 2

Monsieur **Enagnon Péta AKOGBETO** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

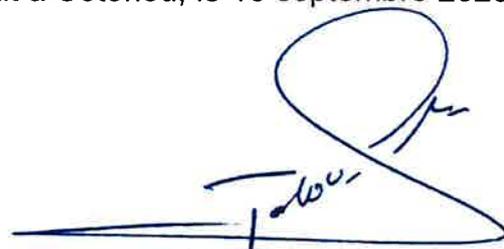
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2021-248 du 19 mai 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre national hospitalier universitaire Hubert Koutoukou MAGA ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

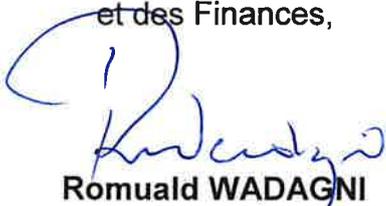
Fait à Cotonou, le 10 septembre 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre de la Santé,



**Benjamin Ignace Bodounrin
HOUNKPATIN**

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MS : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7, JORB : 1.